

Après plusieurs années de diffusion papier de la revue "Sécurité et Bien-être", dans un cadre d'économie et de gestion durable, cette revue est fusionnée avec cette lettre d'information.  
Vous pourrez toujours retrouver les [anciens numéros](#) de cette revue sur notre site internet.

## A la une...

### Campagne d'information sur le risque nucléaire et radiologique



Hasard de l'actualité internationale, ce lundi 14 mars 2011, le SPF Intérieur a lancé en collaboration avec l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire une campagne nationale et locale d'information de la population

belge sur le risque nucléaire et radiologique. Simultanément, la pré-distribution des nouveaux comprimés d'iode stable auprès de la population concernée est organisée autour des sites nucléaires.

A ce titre, tous les habitants autour des sites nucléaires à Doel, Tihange, Mol-Dessel, Fleurus, Borssele et Chooz, recevront également des informations leur expliquant comment retirer gratuitement leurs comprimés d'iode stable.

En effet, le plan d'urgence nucléaire s'applique pour 4 sites nucléaires sur le territoire belge mais également pour 2 autres sites nucléaires situés en dehors de nos frontières et pour lesquelles un incident pourrait avoir des conséquences pour notre pays.



Pour connaître les zones précisément concernées par le plan d'urgence nucléaire, une cartographie est disponible sur le site d'information spécialement dédié qui a été mis sur pied et est disponible à l'adresse :

<http://www.risquenucleaire.be/fr>

En ce qui concerne les collectivités (écoles, entreprises, supermarchés, hôpitaux, centres culturels, centres de sport, crèches...) situées dans une zone de 20 km autour d'un site nucléaire (et 10 km pour l'IRE à Fleurus), des mesures spécifiques de distribution sont mises en place.

Afin de vous protéger au mieux - vous, votre personnel, vos élèves, vos stagiaires, votre public... ainsi que l'ensemble de vos visiteurs potentiels -, nous vous demandons de constituer une réserve de comprimés d'iode stable pour votre établissement.

Dans ce cadre, ce site mentionne les modalités d'obtention des comprimés d'iode et propose un [formulaire en ligne](#).

Une fois le formulaire approuvé électroniquement par votre commune, imprimez-le et rendez-vous dans une pharmacie, située de préférence dans la même zone postale que votre établissement.

Votre pharmacien vous remettra alors votre stock de boîtes (une boîte de comprimés pour 4 personnes).

Les comprimés d'iode stable seront à retirer à partir du **14 mars 2011**.

La circulaire réf. [1215](#) du 2005-09-02 (Comité sectoriel IX) relative au « [Plan interne d'urgence nucléaire](#) ».

### Campagne d'inspection du bien-être au travail

Depuis le mois de janvier 2011 et jusqu'au mois de mars de cette même année, les inspecteurs du Contrôle du bien-être au travail mènent une campagne nationale d'inspection axée sur trois types précis d'équipements utilisés pour le levage de personnes : les élévateurs à nacelle, les plates-formes de transport et les plates-formes de travail.

Tant les aspects utilisation que ceux du contrôle périodique obligatoire par un SECT (nouvelle dénomination des organismes agréés) sont examinés.

Ils examinent, d'autre part, si les contrôles effectués par les SECT (et les rapports qui en résultent) sont clairs et complets.

En cas d'infractions graves, des actions correctives et si nécessaire répressives seront prises.

Pour rappel, cette campagne s'inscrit dans le cadre du plan stratégique national 2008-2012. Elle a pour objet de mettre en place des actions visant à diminuer le nombre d'accidents du travail de 25% et à réduire les maladies professionnelles de manière substantielle.

Retrouver l'intégrale du [Communiqué de presse du SPF Emploi](#)

## Publications



Le SPF Emploi a publié les quatre premiers numéros d'une toute nouvelle série consacrée à la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) dans le monde du travail.

Ces quatre premières publications sont consacrées à la prévention des troubles musculosquelettiques :

- pour les puéricultrices dans le secteur de la petite enfance ;
- pour le personnel de l'aide à domicile ;
- pour le personnel soignant dans les hôpitaux ;
- pour le personnel du secteur du nettoyage.

Ces brochures comptent chacune une vingtaine de pages. Elles répondent à trois questions :

- Qu'est-ce qu'un trouble musculosquelettique ?
- Quels sont les risques de TMS ?
- Et surtout comment prévenir les TMS ?

Les brochures fournissent, à l'aide de photos présentant des situations de travail réelles, des informations et bonnes pratiques. Elles intéresseront donc directement les travailleurs.

Elles devraient aussi intéresser le personnel pédagogique chargé des cours concernés pour ces secteurs.

Les brochures précitées peuvent être consultées ou commandées via le [module Publications du site du SPF Emploi](#).

## Publications

### NBN – Bureau de normalisation



Le Bureau de normalisation vous invite à découvrir le dernier numéro de sa revue qui est disponible en ligne.

Son sommaire et les articles sont accessibles [ici](#).

## Circulaires « sécurité et bien-être ».

La liste consolidée et mise à jour des circulaires regroupe à ce jour **188** entrées, accessibles depuis le site du SIPPT (onglet "Bibliothèque" / "Circulaires en matière de sécurité").

Un puissant moteur de recherche multicritères (date, secteurs, sujets, thèmes, ...) est directement accessible [ici](#).

Les dernières entrées sont :

- ▶ Circulaire réf. **3459** du 14/02/2011 (Secteur IX)  
[Formation de base des conseillers en prévention](#)

## Nouveautés et mises à jour du site

Voici les dernières nouveautés et mises à jour opérées sur le site depuis la dernière livraison de la lettre d'informations :

**Portail de sites "Sécurité, Hygiène, Environnement et Bien-être au travail"**

- ▶ [Nouveaux sites d'intérêt sélectionnés](#)

## Le point sur ...

### L'appel aux urgences en cas d'accident



Un jour, Fou, Rien et Personne sont sur un bateau.

Personne tombe à l'eau. Rien dit à Fou :  
*Vite appelle une ambulance!!!*

Quand il trouve enfin un téléphone, Fou appelle une ambulance et dit :

*Allo je suis Fou,  
j'appelle pour Rien,  
car Personne est tombé à l'eau !*

Dans la précédente édition, nous rappelions le numéro d'urgence européen **112**.

L'occasion est maintenant de poursuivre sur le contenu du message d'appel aux services d'urgence.

Les informations communiquées à cet instant sont cruciales voire vitales pour l'adéquation aux moyens de secours déployés.

Après avoir rapidement recueilli les informations nécessaires, appelez ou faites appeler les secours au numéro d'appel **112** (le numéro d'appel 100 reste toujours valable en Belgique).

Qui appelle les secours ?

La personne la plus compétente (médecin, personnel médical ou secouriste) reste auprès de la victime pour surveiller son état ; elle

transmet à une tierce personne les informations à communiquer aux secours et lui demande de confirmer la réussite de l'appel.

Que communiquer ?

- RESTER CALME
- Indiquer :
  - o Identité de l'appelant, numéro d'appel.
  - o Type d'accident (roulage, explosion, incendie, noyade, maladie, etc.).
  - o Localisation précise de l'accident avec :
    - o l'adresse complète :
      - commune, rue et numéro,
      - étage, division (bloc, ...) et le cas échéant numéro de local et/ou nom de son titulaire,
    - o si l'accident / incident a lieu sur la route, préciser le sens de circulation et donner un maximum de détail sur l'emplacement en donnant des repères visuels (bornes, ...)
  - o Nombre de victimes.
  - o Description des victimes en précisant leur catégorie d'âge (bébé, enfant, adulte, personne âgée) et leur état de conscience mais également si la (les) victime(s) semble(nt) coincée(s).
  - o Description du (des) danger(s) imminent(s) : produits toxiques, émanations, risques d'explosion, incendie etc.

## Brèves



Le SPF Emploi organise une journée d'information et de présentation sur les [premiers secours et le bien-être des intérimaires](#).

Cette journée est planifiée le 4 avril 2011 à Bruxelles.

Les renseignements complémentaires sur cette journée peuvent être obtenus auprès de

Direction générale « Humanisation du travail » ;  
Madame Sophie Pistello, bureau 6006 ;  
Rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles.  
Courriel : [Sophie.Pistello@emploi.belgique.be](mailto:Sophie.Pistello@emploi.belgique.be)  
Tél : 02/233.42.43 – Fax : 02/233.42.52



Le XIXe Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail se tiendra cette année du 11 au 15 septembre 2011 à Istanbul (Turquie).

Le Festival international du film et du multimédia sera partie intégrante du Congrès mondial.

- ▶ Le programme du Congrès peut être consulté [ici](#).

## Clin d'œil ;-)

### Pour en finir avec les retournements des parapluies

La semaine « Eco Fashion Week » de Vancouver aura vu l'apparition d'un produit dit ré-vo-lu-ti-on-na-ire : un parapluie produit par [www.senzumbrellas.fr](http://www.senzumbrellas.fr) réputé non-retournable, protecteur, même face au vent, et à la pluie etc., grâce à un design spécifique.

Le plus étonnant sont les « crash tests ». Jugez par vous-même : en voiture de sport, à ski, en vol libre et même depuis un avion, ...

- ▶ Retrouvez les [vidéos](#) de ces « essais » atypiques ...